



Rétablissons quelques vérités...

Contexte du démarrage de la grève au Centre Technique de la Chauvinière

Tout d'abord, des préavis nationaux couvraient le mouvement, ensuite, ce ne sont pas les organisations syndicales qui sont à l'origine du mouvement des collègues des ordures ménagères, ce sont bien nos collègues, seuls, qui ont décidé de démarrer le mouvement.

Alertées, les Organisations Syndicales de l'intersyndicale leurs ont apporté un soutien.

La réalité des faits

La mobilisation des agents de la Restauration scolaire et des agents de ce service devant la cuisine centrale n'a pas empêché la distribution des repas pour les personnes âgées et les crèches.

Les agents de la voirie grévistes se sont comportés de manière responsable en permettant aux véhicules d'urgence d'intervenir pour la sécurité routière des usagers (salage et interventions)

La communication sur les 64€, parlons-en...

Nous négocions actuellement et depuis le 17 septembre une demande de revalorisation du régime indemnitaire à hauteur de 35€ brut, c'est une mesure purement locale.

Ce que propose le Maire-Président : Pour arriver à la revendication de 35€ de la catégorie C

- 1 - Régime indemnitaire IFSE + 20€ brut mensuel (versé tous les mois, par ex : 224 + 20 = 244€ mois)
- 2 - Mise en place du CIA (prime individuelle) de 60€ annuels soit + 5€ mensuel, versé en décembre 2022 selon votre évaluation de fin d'année (+ critères à finaliser)
- 3 - Intégrer la revalorisation de 4€ brut de la prime vacances (DCR versée en Mai, une fois par an)
- 4 - Une compensation de quelques euros brut pour tous ceux qui ne bénéficieraient pas des mesures nationales à travers un système complètement illisible et individualisé (le CIA pourrait varier selon votre cas) , ou selon un comparatif de votre situation au 31 décembre 2021 et votre nouvelle situation au 31 décembre 2022.... Pour au final arriver à 35€ brut, en mélangeant les mesures purement locales et celles du national (pour lesquelles le Maire-Président n'a pas d'autres choix que d'appliquer...)

Concernant la communication d'une augmentation de 64€, il apparaît clairement qu'un grand nombre d'agents n'en sera pas bénéficiaire.

Bref... mélanger des montants qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, certains étant payés tous les mois (IFSE), un autre payé au mois de mai (DCR) et bientôt un autre en fin d'année (CIA)

Vous n'y comprenez rien ? C'est normal c'est fait pour !

Une réalité est sûre, votre bulletin de salaire rétablira la vérité !

Nous avons une pensée pour nos collègues de la DRH en charge de la paye des agents, pour qui cette structuration de haut vol, risque de s'accompagner de mal de tête....

Nos moyens de communication, reste limité, au contraire du Maire-Président qui use de tout son pouvoir à travers des mails, des vidéos et autres magazines, pour s'adresser aux agents.

Rappel du mouvement de revendication d'augmentation du régime indemnitaire : IFSE + 35€

Quand l'intersyndicale adresse une demande de négociations le 17 septembre 2021 pour une augmentation du régime indemnitaire de 35€, cela correspond juste à l'augmentation du SMIC, ensuite il aura fallu attendre plus d'un mois et demi pour recevoir une réponse négative sans jamais avoir pu engager une réelle négociation.

Notre demande concernant le régime indemnitaire est raisonnable, elle ne saurait masquer l'exigence de revalorisation de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires.

Il aura fallu la mobilisation de plusieurs centaines de collègues lors du CTP du 17 décembre, pour obtenir une date de réouverture de négociations.

Dès le 5 Janvier, les premières discussions commencent, l'on nous propose généreusement 15€ brut, puis 20€ le 21 février. (catégorie C uniquement)

Cela a exaspéré les collègues des ordures ménagères, et provoqué leur colère à travers le lancement sans plus attendre de leur mobilisation en s'appuyant sur un préavis de grève national, le 22 février.

En responsabilité l'intersyndicale CGT / FSU / FO a décidé de les soutenir.

4 mois sans réponse, pour une proposition de 20€ brut, et Moins de 8 jours pour se retrouver devant 2 tribunaux !

Le 24 février, 2 réunions de négociations ont permis de faire avancer l'augmentation du régime indemnitaire à 25€ et un calcul de compensation pour ceux qui n'obtiendraient pas d'effet immédiat aux mesures nationales (35€ compensés, reste à voir les modalités d'attribution...)

L'assignation de représentants du personnel devant 2 tribunaux est une première historique, localement et nationalement.

Depuis des décennies, lors de conflits, la négociation a toujours permis une sortie par le haut, la pression mise sur les représentants du personnel par la justice n'est pas digne d'une vraie volonté de dialogue social.

**Il y aura un avant et un après 2 Mars 2022 !
Et cela restera de la responsabilité du Maire-Président**

Cette nouvelle forme de « dialogue social » nous amène à rester très inquiets pour la suite...

La FSU est responsable, elle ne fait pas de surenchère, pour preuve, nous avons toujours œuvré dans le sens d'un retour aux négociations, en proposant à l'assemblée générale du personnel gréviste de travailler à une contre proposition, malheureusement rejetée...Nos drapeaux s'en souviennent !

La FSU, au sein de l'intersyndicale continuera de se battre pour l'ensemble des collègues, l'urgence salariale concerne aussi les collègues des catégories B et A, des mesures fortes doivent être mises en œuvre.

L'Assemblée générale du personnel du 7 mars a renouvelé sa demande de revalorisation du régime indemnitaire de 35€.

